

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **5 octobre 2015 à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogations mineures ici-bas :

144, chemin Cyr

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 2.2 du Règlement de lotissement 882-10 : accepter la largeur d'emplacement mesurée à 15,32 mètres au lieu des 15,50 mètres requis;
- b) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une largeur minimale du mur avant et une superficie respectivement de 5,59 mètres et 51,0 mètres carrés au lieu des 6,0 mètres et 55,0 mètres carrés prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 25^e jour d'août 2015

Céline LeBlanc
Greffière